



**Doc. 15126**  
14 août 2020

## Des stratégies sur la qualité de l'air pour réduire la propagation du coronavirus

### Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Avant la pandémie de coronavirus, la pollution de l'air entraînait chaque année le décès prématuré de plus de 750 000 personnes dans les États membres du Conseil de l'Europe, ce qui représente un coût annuel de plus de 500 milliards d'euros pour la société. Comme le souligne la [Résolution 2286 \(2019\)](#) de l'Assemblée parlementaire, ce type de pollution provoque des maladies pulmonaires et cardiaques, des infarctus et des cas de démence, mais aussi des pathologies physiques et mentales chez les enfants et les bébés à naître.

Alors que la population a bénéficié d'une amélioration de la qualité de l'air pendant le confinement dû au coronavirus, les recherches menées dans l'Union européenne, aux États-Unis, en Chine et ailleurs prouvent clairement que la pollution de l'air accroît les taux de mortalité et d'infection liés au coronavirus et pourrait aussi contribuer à transporter le virus. Par voie de conséquence, la pollution de l'air aggrave le risque d'une résurgence plus rapide et plus mortelle du coronavirus dans les pays qui sortent du confinement.

L'Assemblée devrait ainsi appeler les États membres:

- à renforcer leurs stratégies sur la qualité de l'air pour améliorer la santé publique et réduire la propagation du coronavirus;
- à soutenir les propositions visant, entre autres, à promouvoir les pratiques de travail et une organisation des services publics permettant de limiter les déplacements par un recours aux technologies; à augmenter la fréquence des transports publics, à les rendre plus respectueux de l'environnement et à créer des transports privés plus propres; à développer la piétonnisation et la pratique du vélo; à restreindre la combustion de bois et de charbon; à améliorer la qualité de l'air intérieur; à s'orienter vers des industries moins polluantes et à réduire le recours aux traitements phytosanitaires dans l'agriculture; à adopter les objectifs de l'Organisation mondiale de la Santé en matière de qualité de l'air;
- à ériger la durabilité environnementale et la santé publique en priorités nécessitant des investissements dans le cadre des économies nationales et des accords commerciaux multilatéraux, le levier d'action étant les stratégies nationales visant à atteindre divers objectifs fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

